

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES  
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

## PIÈCES À FOURNIR

### Promoteur immobilier - solde de la rémunération (390-14)

#### POUR LA CONSIGNATION

- Le procès-verbal de réception signé par les parties ;
- Une **pièce d'identité (CNI, passeport ou carte de séjour)** en cours de validité du maître d'ouvrage doit être transmise obligatoirement lors de votre première demande de consignation **ou un extrait K-BIS s'il s'agit d'une personne morale**. Il ne sera pas nécessaire de la transmettre à nouveau si vous devez effectuer d'autres demandes de consignation dans ce même dossier ;

#### POUR LA DÉCONSIGNATION

##### Au profit du maître d'ouvrage :

- La décision de justice définitive tranchant d'éventuelles contestations au profit du maître d'ouvrage
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire

##### Au profit du promoteur :

- Une autorisation de retrait / déconsignation émanant du maître d'ouvrage ;
- ou le procès-verbal de livraison définitif levant toutes les réserves, signé par les parties ;  
ou la décision de justice définitive tranchant d'éventuelles contestations au profit du promoteur
- Accord entre les parties ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire